

ACTES DU FORUM

Quel urbanisme pour l'air de nos villes ?

UGC CINÉ CITÉ – STRASBOURG

4 AVRIL 2019

En partenariat avec



Édito

UNE POLITIQUE ENGAGÉE



Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole

Améliorer la qualité de l'air est un enjeu central pour l'Eurométropole de Strasbourg. Multifactorielle, la pollution atmosphérique doit être traitée dans son ensemble, en agissant sur la pluralité des sources.

C'est ce que l'Eurométropole entreprend sans relâche depuis de nombreuses années, en proposant des politiques volontaristes en matière de mobilités, en œuvrant à la transformation profonde de nos modes d'approvisionnement énergétique et en s'attaquant à la question du bâti et des modes de chauffage des habitants et des entreprises de la collectivité.



Françoise BEY
Vice-Présidente déléguée
au suivi de la qualité de l'air

Nos territoires sont, par ailleurs, confrontés à des réalités géographiques complexes. Situés entre les Vosges et la Forêt Noire, l'Eurométropole de Strasbourg souffre d'une situation défavorable à la dispersion des pollutions. De surcroît, et dans l'objectif structurant de restreindre au maximum l'étalement urbain et son cortège de consommation d'espaces naturels et agricoles, les déplacements contraints et leurs conséquences, l'Eurométropole a fait le choix d'un développement raisonné.

Cette approche en matière de développement implique de repenser en profondeur l'aménagement de nos territoires et nos manières de construire, en prenant en compte, chaque fois que cela est possible, la question de la circulation de l'air et des pollutions liées à l'activité humaine. C'était tout l'objet du cycle de conférences et de ce forum, qui a vu plusieurs centaines de personnes, experts publics et privés, partager leurs savoirs-faire et échanger sur ces questions complexes.

Ce partage unique de bonnes-pratiques, de retours d'expérience et de connaissances permettra d'enrichir substantiellement nos politiques publiques en la matière et de lutter, plus efficacement encore, contre les pollutions de l'air et leurs conséquences sur la santé des habitants de l'Eurométropole.

Aussi, et avec le concours de l'ensemble de nos partenaires, nous vous proposons de découvrir dans ce document l'aboutissement de ces foisonnants travaux.

Avec tous et pour tous, changeons l'air !

Les mots des partenaires

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR



Adeline JENNER
Déléguée Territoriale de l'ARS
Grand Est sur le département
du Bas-Rhin

Avec environ 5 000 décès chaque année en région Grand Est, la pollution atmosphérique et la qualité de l'air que nous respirons sont des enjeux forts de santé publique, **en termes de mortalité et de prévalence de certaines maladies respiratoires ou cardio-vasculaires.**

Loin d'être limité aux seuls pics de pollution, l'impact sur la santé de la pollution atmosphérique résulte avant tout de l'exposition continue, au jour le jour, à des niveaux de pollution inférieurs aux seuils réglementaires définissant les pics de pollution.

Les choix des politiques nationales et locales ainsi que les comportements individuels impactent en effet la qualité de l'air que nous respirons et l'urbanisme a un impact structurant, tant sur les émissions futures de pollution atmosphérique, au travers du développement de modes de transports alternatifs et de la recherche de performance énergétique des bâtiments, que sur l'exposition des populations à cette pollution, au travers des choix d'aménagements effectués en termes d'implantation, d'organisation spatiale des bâtiments ou encore d'adaptation des formes urbaines.

C'est pourquoi l'Agence régionale de santé Grand Est a tenu à soutenir la mobilisation de tous les acteurs impliqués pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques.

Cet engagement partenarial est matérialisé financièrement dans plusieurs actions du Contrat Local de Santé de l'Eurométropole de Strasbourg, qui renouvelle et renforce l'action de nos institutions.



Strasbourg.eu
eurométropole

RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, UN VÉRITABLE DÉFI POUR LES MÉTROPOLIS



Jean-François HUSSON
Président d'ATMO Grand Est



Un sujet de société majeur et qu'il faut prendre en compte dans les agglomérations mais pas que...

Aujourd'hui, chacun est de plus en plus conscient que nous manquons d'air de qualité, et ce constat est plus frappant encore dans les agglomérations. On compte aujourd'hui, un million de villes dans le monde et c'est là bien entendu que se concentrent les populations et les richesses.

Mais c'est là, aussi, que se rencontrent les taux de pollutions les plus élevés de la planète. Certes, Paris ou Strasbourg ne sont pas Delhi, Dakar ou Pékin, mais on sait, grâce à Santé Publique France, que 48 000 personnes meurent prématurément chaque année en France du fait de la pollution anthropique et que 30 000 d'entre elles se trouvent dans les grandes villes.

La commission d'enquête sénatoriale que j'ai présidée en 2015 a permis d'évaluer le coût financier et économique de la pollution de l'air en France. Il s'élève à près de 100 milliards d'euros par an.

L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'une légitimité particulière pour s'emparer de ces questions de l'air et de la ville.

C'est tout d'abord à Strasbourg qu'ATMO Grand Est, l'organisme de surveillance de la qualité de l'air dont j'assume la présidence, a son siège.

C'est dire si on trouve ici les compétences techniques et scientifiques nécessaires.

Au-delà, Strasbourg est une ville riche d'une large communauté de chercheurs, qui par sa situation géographique permet d'articuler des solutions transfrontalières, et qui cherche à innover depuis longtemps dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du logement, des espaces verts et bien entendu des transports.

C'est aussi une grande métropole qui connaît des problèmes de pollution atmosphérique récurrents et qui a mis en place en 2017 la circulation différenciée en cas d'épisode intense de pollution de l'air.

On le comprend, traiter des liens entre l'urbanisme et la qualité de l'air à Strasbourg, c'est formuler la bonne question au bon endroit. Les citoyens attendent de nous un service à la hauteur de la confiance qu'ils nous accordent. Je sais que c'est ce double sentiment de responsabilité et d'efficacité qui nous anime.



Anne PONS
Directrice Générale de l'ADEUS



L'URBANISME AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) est une association de droit privé, qui a trois grandes missions, définies par la loi :

- observation des dynamiques des territoires, analyses, éclairages et prospective,
- appui à l'élaboration des politiques publiques, dont les documents d'urbanisme,
- accompagnement à l'expérimentation, à l'émergence de projets, à l'innovation de méthodes.

L'ADEUS intervient sur de nombreuses thématiques (aménagement, environnement, économie, mobilités, habitat, foncier...) avec une vision transversale et en veillant à l'intégration des enjeux du développement durable. Elle intervient sur les documents d'urbanisme réglementaire (PLU, SCOT, PCAET, etc.) et tient des observatoires qui lui permettent de suivre au plus près l'évolution des territoires.

Les profonds changements de société induisent en permanence de nouveaux modes d'habiter, de travailler, de se déplacer, ainsi que de nouveaux rapports, notamment à l'environnement et à la gestion économe des ressources. L'Agence accompagne tant des territoires de montagne, ruraux, transfrontaliers que très urbains, dans un respect des identités et la compréhension des complémentarités avec les territoires voisins.

Les travaux de l'ADEUS en environnement sont nombreux et se déclinent notamment autour de deux plateformes sur l'appui à la transition énergétique des territoires et la plasticité des territoires. L'agence travaille aussi sur les questions de biodiversité, de santé environnementale et de changement climatique avec notamment les travaux dédiés à la localisation des îlots de chaleurs et la prescription de mesures d'aménagement pour réduire la vulnérabilité du territoire.

La qualité de l'air est un sujet fortement pris en compte par l'ADEUS, que ce soit dans les documents d'urbanisme ou au travers des différentes études qu'elle réalise, notamment dans la transformation de l'A35 et le réaménagement de ses abords.

L'agence élabore par exemple, pour le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « air-climat-énergie », qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « villes respirables en 5 ans ». Cette OAP permettra de faire émerger une série d'orientations d'aménagement visant à améliorer la qualité de l'air et à une meilleure prise en compte de cet enjeu dans l'urbanisme.

Contexte :

UN CYCLE DE CONFÉRENCES EN 2017-2018



Le cycle de conférences « Quel urbanisme pour l'air de nos villes » a rassemblé plus de 300 personnes en 2018.

Il visait d'une part à améliorer l'articulation entre urbanisme et qualité de l'air, d'autre part à diffuser cette connaissance au sein des différents milieux professionnels de l'urbanisme en instaurant un dialogue entre tous les acteurs.

Chaque conférence a été l'occasion de revenir sur les enjeux de la qualité de l'air, ses impacts sur la santé et de présenter des exemples concrets de prise en compte de l'air dans des projets urbains à différentes échelles.

Ces échanges successifs ont contribué à alimenter la réflexion sur le sujet, à créer une culture commune et ont permis de nourrir les débats du forum de clôture d'envergure nationale qui s'est tenu le 4 avril 2019 à Strasbourg et dont voici les actes.

RETOUR SUR LES 5 CONFÉRENCES AIR – URBANISME

Conférence 1

Introduction des enjeux air / urbanisme par Emmanuel Rivière d'ATMO Grand Est et accompagnement d'un projet par Christophe Legorgeu du bureau d'étude Air & D.

Conférence 2

Qualité de l'air intérieur des bâtiments par Nathalie Leclerc et retour d'expériences de Philippe Sigwalt, architecte, sur la prise en compte de la qualité de l'air sur une école et dans un projet d'habitat.

Conférence 3

Rappel des enjeux sanitaires par le docteur Jacques Reis, présentation du projet d'aménagement des Deux-Rives par Delphine Lacroix, de la Société Publique Locale (SPL) Deux-Rives. Présentation par Laurent Siry de l'Eurométropole du projet Eurostr'air et de l'école de l'écoquartier Danube.

Conférence 4

Introduction par Jean-François Briand, directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS).

Présentation des enjeux de santé et qualité de l'air au regard de la réglementation par Michael Bertin de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est, et Christophe Piegza de l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS).

Prospectives en matière d'intégration de l'air dans la planification par Stéphane Wolff de l'ADEUS.

Conférence 5

Élargissement à la prise en compte de la santé dans l'urbanisme par Jean Simos de l'Institut de santé globale de l'université de Genève et présentation de la contribution du Conseil de Développement de l'Eurométropole sur le bien-être par Sandrine Delsol.

Programme du forum

8h30	Accueil
9h00	Introduction <ul style="list-style-type: none">• M. Roland RIES, Maire de Strasbourg (sous-réserve)• M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg.
9h20	Cadrage général <ul style="list-style-type: none">• M. Jean-François HUSSON, Sénateur de la Meurthe-et-Moselle et Président d'ATMO Grand Est• Mme Sylvia MEDINA, Épidémiologiste à Santé Publique France
9h45	Approche réglementaire croisée air et urbanisme <ul style="list-style-type: none">• Frédéric AUFFRAY, Urbaniste référent santé à Rennes Métropole ;• Claire Marie ROUCHOUSE, de l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise epures ;• Yves BUR, Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).• Cédric MESSIER, Chef du bureau qualité de l'air au Ministère de la Transition écologique et solidaire et Mme Claire CHAFFANJON, Cheffe du service Transition Energétique Logement Construction à la DREAL Grand Est ;
10h30	Temps d'échange avec la salle
11h00	Pause
11h15	Table-ronde : Prise en compte de la qualité de l'air dans un projet urbain : l'exemple de l'écoquartier Danube <ul style="list-style-type: none">• M. Alain CHIESA, Directeur Opérationnel Adjoint de la SERS (aménageur de l'écoquartier) ;• Mme Diane ROLIN, Architecte du groupement NUNC Architectes (maitrise d'œuvre de l'école maternelle Danube et de 50 logements) ;• M. Grégoire KLOTZ, Riverain de l'écoquartier Danube et membre du collectif d'habitants ;• Mme Françoise SCHAETZEL, Membre de la mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin et Présidente de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air.
12h20	Temps d'échange avec la salle
12h45	Conclusion de la matinée <ul style="list-style-type: none">• Mme Françoise BEY, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg déléguée au suivi de la qualité de l'air et Vice-Présidente d'ATMO Grand Est.
13h00	Déjeuner
14h30 / 17h	Visites techniques et atelier autour de l'écoquartier Danube

Intervenants



M. Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole de Strasbourg



Mme Claire CHAFFANJON
Cheffe du service Transition Energétique Logement Construction à la DREAL Grand Est



M. Jean François HUSSON
Sénateur de Meurthe-et-Moselle et Président d'ATMO Grand Est



M. Cédric MESSIER
Chef du bureau qualité de l'air au Ministère de la Transition écologique et solidaire



Mme Sylvia MEDINA
Épidémiologiste à Santé Publique France



M. Alain CHIESA Directeur Opérationnel Adjoint de la SERS (aménageur de l'écoquartier Danube)



M. Frédéric AUFFRAY
Urbaniste référent à Rennes Métropole



Mme Diane ROLIN
Architecte du groupement NUNC Architectes (maitrise d'œuvre de l'école maternelle Danube et de 50 logements de l'écoquartier Danube)



Mme Claire Marie ROUCHOUSE
Chargée d'études à l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise - Epures



M. Grégoire KLOTZ
Riverain de l'écoquartier Danube et membre du collectif d'habitants



M. Yves BUR
Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'élaboration du PLU



Mme Françoise SCHAETZEL
Rapporteuse de la mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin et Présidente de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air.



Mme Françoise BEY
Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg déléguée au suivi de la qualité de l'air et Vice-Présidente d'ATMO Grand-Est

Introduction

AVANCER AVEC FORCE



Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole
de Strasbourg

« Les outils
de planification,
le PLU et le
SRADDET
déterminent
la manière
de vivre
de demain »

Tout d'abord, je tiens à saluer et remercier l'ensemble des intervenants qui ont répondu présent à l'occasion de ce forum Air Urbanisme Santé et souhaiter la bienvenue à toutes et tous les participantes et participants. Vous êtes venus nombreux et je vous en remercie.

Cela montre bien l'intérêt croissant des différents acteurs de notre territoire pour le sujet.

La qualité de l'air est au cœur des débats. De nombreuses campagnes paraissent chaque jour sur le sujet.

Très récemment l'organisation internationale Greenpeace a fait paraître certains de ses travaux sur le sujet : des cartes liant les niveaux de pollution de l'air avec les emplacements des écoles. Cette campagne a suscité un grand nombre de réactions, l'Eurométropole de Strasbourg reçoit chaque jour des centaines de mails.

L'air, et plus généralement l'environnement, sont prégnants dans notre société et l'Eurométropole œuvre dans toutes ses politiques pour agir sur ces questions.

Ces dernières années, une série de travaux, en faveur de la qualité de l'air, a été engagée sur l'Eurométropole de Strasbourg.

La gestion des déchets, la mobilité (Grenelle des mobilités, transformation à venir de l'autoroute A35 en boulevard urbain), l'urbanisme avec un certain nombre d'expérimentations telles que la tour à énergie positive « Elithis » ou encore les 7 écoquartiers labellisés, sont autant de domaines d'actions sur lesquels nous agissons pour améliorer la qualité air. L'économie d'énergie est également un des leviers d'action sur lequel il est possible d'agir.

Cependant il est essentiel de mener la réflexion en amont du projet de construction.

Cela passe aussi par la recherche de matériaux plus performants qui garantissent l'isolation thermique des bâtis et évitent les déperditions d'énergie.

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) dont j'assume la présidence, travaille justement sur toutes ces questions. Mais c'est aussi et surtout ensemble que nous devons réfléchir sur ces questions. Les travaux menés autour du cycle de conférences et du forum sont des apports extrêmement importants, dont il sera tenu compte dans l'ensemble des décisions prises.

C'est ainsi que nous pourrons avancer avec force et pédagogie, pour espérer léguer à nos enfants une planète en meilleure santé.

Missions du PUCA

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) est un organisme interministériel de recherche et d'expérimentation placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation.

Créée le 23 avril 1998, le PUCA développe des programmes de recherches incitatives, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Source : www.urbanisme-puca.gouv.fr

Cadrage général

AGIR ENSEMBLE



Jean François HUSSON,
Sénateur et Président
d'ATMO Grand Est

En 2015, je présidais la Commission d'enquête sénatoriale qui allait permettre d'évaluer le coût économique et financier de la pollution de l'air.

Ce coût de 100 milliards d'euros par an en France représente également le coût estimatif des aides nécessaires aux pays en développement pour lutter contre le réchauffement climatique.

Bien que la compétence AIR ait été transférée aux métropoles, les moyens supplémentaires doivent se faire plus importants encore. Le contentieux européen permet finalement de faire bouger les choses plus rapidement et il faut convaincre les derniers sceptiques pour garantir l'avancée sur ce sujet.

Quoi qu'il en soit, l'action passe par la collaboration de tous les acteurs, il nous faut agir tous ensemble.

La mobilité n'est pas le seul sujet qui doit polariser.

Nous devons également intégrer la qualité de l'air intérieur, celle que l'on respire dans les transports, intégrer les enjeux liés aux mondes industriel, agricole ou encore de l'énergie.

On ne peut plus se permettre de raisonner chacun dans son domaine, il faut, je le répète, agir ensemble.

Des questions émergent évidemment, c'est un sujet majeur : comment mieux produire et avec quelle énergie ?

Les achats d'énergie à l'étranger représentent 2/3 du déficit commercial de la France. Il faut trouver et mettre en place des solutions renouvelables, locales et économiquement viables.

Les Associations de surveillance de la qualité de l'air, dont fait partie ATMO Grand Est, constituent un réseau d'expertise, dont la gouvernance est portée par 4 collèges représentant l'Etat, les collectivités territoriales, les industriels émetteurs et des associations et personnalités qualifiées.

Cette organisation fonctionne, les acteurs s'entendent et parviennent à porter de vrais programmes d'actions au service des territoires.

En conclusion, parce que nous le pouvons et le devons : agissons, tous ensemble.

AGIR SIMULTANÉMENT À TOUS LES NIVEAUX



Sylvia MEDINA,
Direction Santé Environnement
Santé publique France

« Les lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 10 µg/m³ pour les PM_{2,5} sont des objectifs à viser, mais des études récentes, par exemple celle du Canadian Community Health Survey Cohort auprès de 300 000 adultes, montrent des effets sur la mortalité en dessous de cette valeur. Dès qu'il y a de la pollution, quel que soit le niveau, sur le long cours il y a des effets néfastes sur la santé. »

Pollution atmosphérique urbaine et santé

Présentation dédiée à José CAMBOU (Présidente France Nature Environnement, décédée récemment)

Les publications convergent toutes concernant les conséquences sanitaires de la pollution de l'air au niveau mondial.

D'après le rapport sur la Qualité de l'air dans le monde publié par le Health Effects Institute à Boston et l'Université de Colombie-Britannique en avril 2019, la pollution est le 5ème facteur de risque de mortalité et la 2e cause de maladies non transmissibles dans le monde.

Elle cause plus de décès que la malaria, les accidents de la route, la malnutrition et l'alcool.

Selon l'OMS, elle est également la deuxième cause de maladies non-transmissibles dans le monde.

En France c'est 48 000 décès chaque année liés aux particules fines PM_{2,5} et jusqu'à 27 mois d'espérance de vie en moins pour une personne de 30 ans dans les zones les plus exposées.

Les grandes villes sont les plus touchées mais il ne faut pas sous-estimer l'impact sur les villes de taille petite et moyenne ainsi qu'en milieu rural.

«De nouvelles études ne montrent plus seulement des effets sur les maladies respiratoires et cardiovasculaires, mais aussi sur les troubles de la reproduction, le développement de l'enfant, le diabète et différentes affections neurologiques. »

Dans notre pays, plus de 48 000 personnes décèdent chaque année de la pollution de l'air. D'autres estimations existent. Les résultats dépendent des choix d'analyses qui sont faits, notamment sur les modèles d'exposition, les données de mortalité (causes retenues, âges), les fonctions concentration-risque utilisées et les scénarios de base retenus pour les calculs. Par exemple, une étude allemande considère les premiers effets à partir de 2 ou 3 µg/m³ alors que l'étude française se basait sur des effets à partir de 4 ou 5 µg/m³. Les études ne sont pas contradictoires mais basées sur des hypothèses différentes.

Mécanismes d'action des polluants

Les effets de la pollution sur la santé dépendent de la durée d'exposition, de la pénétration plus ou moins profonde des polluants dans les poumons, de la toxicité des polluants.

Les polluants agissent par toxicité directe sur les cellules, pouvant provoquer des altérations génétiques ; par une action indirecte via une réaction inflammatoire et un stress oxydatif ; et par un affaiblissement des mécanismes de défense de l'organisme.

Tout ceci conduit :

- au niveau cardiovasculaire à : une réduction de la variabilité du rythme cardiaque, à une augmentation de la pression artérielle et de la coagulabilité sanguine, et à une progression de l'athérosclérose qui vont favoriser le développement de maladies coronariennes (infarctus du myocarde) et d'AVC ;
- Au niveau respiratoire à : une réduction de la capacité respiratoire,
- Une augmentation de la réactivité bronchique, et éventuellement à une croissance cellulaire anormale contribuant à la survenue de broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO), d'infections respiratoires basses, d'asthme, et éventuellement de cancer du poumon.

S'agissant du NO₂, comme indicateur de la pollution liée au trafic routier, de nouvelles études montrent que le NO₂, en plus d'agir à court terme en aggravant les maladies respiratoires, agit à long terme et peut contribuer au développement de l'asthme et augmenter la susceptibilité aux infections respiratoires.

Un rapport allemand de 2018 indique qu'il a également des effets sur le poids à la naissance, les maladies cardiovasculaires et qu'il augmente le risque de décès.

Il contribue également à la formation de particules et d'ozone.

Agir pour réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique

Il est essentiel d'agir simultanément sur la pollution de l'air et le changement climatique à toutes les échelles géographiques (planétaire, continentale, régionale, urbaine, de proximité et à l'intérieur).

Et à l'échelle urbaine il convient d'agir conjointement sur la pollution de l'air, le bruit, les formes urbaines, les îlots de chaleur et l'inactivité physique.

Que pouvons-nous faire au niveau institutionnel ?

- Renforcer la législation (USA, Chine, Europe, ...) avec des bénéfices très importants ;
- Promouvoir les aménagements urbains et infrastructures de transport favorables à la santé (air et bruit) et à la mobilité : modes doux et décarbonés ;
- Agir sur les logements et développer des politiques agricoles pour réduire les émissions.

Que pouvons-nous faire, nous scientifiques ?

Mieux quantifier le risque sanitaire de la pollution :

- Par source : le trafic routier (carbone suie, PM ultrafines)
- En fonction de différents scénarios de changement climatique
- En ciblant les populations plus exposées, plus vulnérables
- En évaluant les impacts sanitaires et économiques d'interventions visant à réduire l'exposition des populations
- En allant vers l'intégration des risques environnementaux urbains : pollution, chaleur, bruit

Que peut-on faire en tant que citoyens ?

- Combattre la sédentarité en faisant au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne
- Pour le moment, se protéger de la pollution pendant les activités sportives...

Des travaux récents (Tainio et al., 2016) ont été menés sur les liens entre la pratique du vélo et la mortalité en cas de pollution élevée, qui montre :

- Moins d'1h : effets bénéfiques
- De 1 à 6 h : effets compensés
- Plus de 6h : effets néfastes

« Changeons de paradigme « de subir à agir » : on réduit l'activité physique pour cause de pollution ; on devrait réduire la pollution pour permettre une activité physique dans les meilleures conditions ! »

Table ronde 1 :

APPROCHE RÉGLEMENTAIRE CROISÉE AIR ET URBANISME



**Frédéric
AUFFRAY,**
Urbanisme référent
à Rennes Métropole

Vers une métropole de la santé et du bien-être

La Ville de Rennes et Rennes Métropole sont engagées de longue date, dans des démarches visant un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) notamment au travers de la lutte contre les inégalités de santé, la limitation des nuisances et l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Cet engagement se traduit de plusieurs manières :

- Présidence du réseau OMS des Villes-santé ;
- Groupe d'expertise RBUS (Réseau Bretagne Urbanisme et Santé) associant notamment l'EHESP, l'ARS et l'ORSB
- Projets d'aménagement urbain travaillés à partir de la méthodologie UFS (<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>)
- Intégration volontariste et ambitieuse de la santé dans les documents de planification (PLU, PDU, PCAET, PLH)

Dans le cadre de l'élaboration récente du PLU, un certain nombre de préoccupations nouvelles ont été travaillées comme la qualité de l'air intérieur et extérieur, les ondes électromagnétiques, l'offre de soin.

Parmi d'autres orientations, la prise en compte des pollutions atmosphériques est précisée dans une OAP «Santé, Climat, Énergie». Il est rappelé que l'objectif de lutte contre les nuisances atmosphériques combine plusieurs modalités : agir à la source pour réduire les émissions (transport, chauffage, activités) ; protéger les populations en limitant leur exposition et activer tous les documents cadres et outils opérationnels d'aménagement à disposition des collectivités.

Un dispositif incitatif et réglementaire innovant a également été mis en place, s'appuyant sur des études récentes d'Airbreizh démontrant une décroissance forte des polluants dans les 50 premiers mètres.



« La santé comme un thème fédérateur, replaçant les habitants au cœur des politiques publiques. »

Ainsi des zones de vigilance (de 50 à 100 m selon les axes) ont été établies sur les voies à fort trafic dans lesquelles :

- Des recommandations générales exigent une vigilance accrue lors des projets d'aménagement et de construction (habitation, équipement de plein-air et accueillant des publics sensibles) ; des principes d'organisation urbaine, architecturale et paysagère y sont développés
- Des prescriptions réglementaires interdisent des constructions d'équipements recevant des publics sensibles (personnes âgées, personnes handicapées, enseignement premier et second degrés, établissements de santé et de petite enfance)



**Claire-Marie
ROUCHOUSE**

Agence d'urbanisme
EPURES Région Stéphanoise

Optimiser les impacts d'un projet de renouvellement urbain sur la santé des habitants

Le projet Rive de Gier a grandement suscité l'intérêt des élus locaux et a bénéficié d'un fort soutien de l'ARS Auvergne Rhône Alpes. En tant que quartier prioritaire, il a également intéressé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Dans le cadre de ce projet, l'ARS et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Loire ont sollicité l'agence d'urbanisme de la Région Stéphanoise, epures, pour apporter son expertise sur la question de la santé. Ces travaux ont été menés en lien avec la maîtrise d'œuvre choisie pour le projet.

L'objectif de cette étude était d'une part de montrer comment intégrer la qualité de l'air à l'échelle d'un projet urbain en croisant la qualité de l'air avec d'autres déterminants de santé tels que le bruit, les îlots de chaleur urbain, la mobilité, l'accès aux transports en commun, l'habitat ou encore l'accès aux services de proximité. D'autre part, de croiser ces éléments à une échelle très fine, l'échelle de la parcelle, et d'en formuler des recommandations en termes de projet urbain, projet qui sera ensuite repris dans le document d'urbanisme.

La mobilité active est un déterminant de santé intéressant. Il permet de réduire la pollution de l'air tout en étant très favorable à la santé des habitants. Nous avons donc étudié l'accessibilité piétonne à la gare TER de Rive-de-Gier en mesurant le temps de parcours à pied et en qualifiant les rues selon le niveau de confort qu'elles offrent au piéton (taille des trottoirs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, présence du végétal...).

Un travail a également été réalisé sur l'air et le bruit. A partir de l'outil régional ORHANE, qui permet de mesurer la co-exposition à l'air (PM et NOx) et au bruit (routier, aérien, industriel, ferroviaire), une carte de co-exposition air-bruit a été mise en place. Nous constatons que dès que l'on s'éloigne des grands axes routiers, les niveaux de pollution diminuent rapidement. Cela va permettre de différencier des priorités d'intervention sur le bâti. Pour chaque déterminant de santé est attribuée une note globale par parcelle ce qui va permettre de mettre en évidence différentes zones et de cibler les actions à mener en fonction de la zone. Ces déterminants de santé ont été pris en compte avec d'autres éléments. Le patrimoine ou encore le caractère inondable de la ville sont également des éléments déterminants dans la prise de décisions.

La carte de synthèse peut se lire ainsi :

- Zones favorables vertes ou bleues : lieux multi favorables pour la santé, dans lesquels il est suggéré de mettre plus de moyens pour requalifier les espaces publics et améliorer le parc de logements, en réhabilitation ou en rénovation.
- Zones rouges ou oranges : lieux multi-défavorables pour la santé, dans lesquels il est suggéré de travailler sur les infrastructures, de créer des espaces verts à la place des logements ou encore de limiter le trafic.

Publication avec méthodologie disponible en téléchargement :
<http://www.epures.com/>



« Aujourd'hui on essaie de traduire ce qui a été fait au niveau local à une échelle plus globale dans le cadre du PLUi de Saint-Etienne Métropole »

Dans le cadre du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU), l'ANRU approuve des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics (Etat) et privés (UESL – Action Logement). L'agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui élaborent et conduisent, dans le cadre de projets globaux, des opérations de rénovation urbaine dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et dans les quartiers présentant les mêmes difficultés socio-économiques. La finalité du PNRU est de transformer en profondeur les quartiers classés en ZUS qui présentent une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique. La stigmatisation de ces quartiers rend difficile, pour leurs habitants, l'accès aux différentes opportunités d'épanouissement qui fondent la qualité de vie en milieu urbain. Plus d'informations : <https://www.anru.fr/>



Yves BUR,
Vice-Président de
l'Eurométropole
de Strasbourg en charge
de l'élaboration du PLU

A la reconquête de la qualité de l'air

Le contexte géographique local de Strasbourg est de manière générale défavorable à la qualité de l'air (situation dans le fossé rhénan, présence d'une autoroute urbaine).

Afin de pallier ce problème, l'Eurométropole de Strasbourg œuvre depuis de nombreuses années à la reconquête de la qualité de l'air sur son territoire au travers de l'ensemble de ses politiques publiques.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal intégrant le Plan de déplacements urbains et le Programme local de l'Habitat, approuvé le 16 décembre 2016.

Dès sa première approbation, il a intégré de manière croisée les enjeux de l'air, mais aussi du climat et de l'énergie ; notamment via les politiques de déplacements, de performance énergétique du bâti, ou encore de nature en ville et de valorisation des espaces naturels et agricoles.

« Plus de 50% du territoire de l'Eurométropole est encore naturel ou agricole, occupé par la trame verte et bleue. Formidable atout qu'il faut essayer de conserver et de magnifier. »

M. Yves BUR, Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du PLU s'est attaché à présenter la philosophie générale de la prise en compte de l'enjeu air dans le PLU actuel. Celle-ci est articulée sur deux fondements :

- réduire en priorité les émissions à la source, selon le modèle de la séquence éviter-réduire-compenser,
- limiter l'exposition des populations aux polluants et à leurs effets par une approche locale et de projet.

La collectivité souhaite aujourd'hui renforcer le dispositif air-climat-énergie du PLU. Aussi, la dernière partie de la présentation s'est attachée à présenter les pistes d'évolution en cours, dont l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique Air Climat Energie, pièce constitutive du PLU.

L'objectif de cette OAP sera notamment d'inscrire dans le PLU, des principes cadres de précaution comme l'évitement et l'éloignement des établissements sensibles à la pollution ou encore l'adaptation des formes urbaines aux enjeux de qualité de l'air intérieur et extérieur, en favorisant les expérimentations et innovations sur notre territoire.

« Les problèmes ne se posent pas partout de la même manière sur le territoire, il faudra adapter les contraintes aux niveaux de pollutions. »



Claire
CHAFFANJON,
Cheffe du service Transition
Énergétique Logement
Construction à la DREAL
Grand Est

Accompagner la collectivité de manière globale

La DREAL se trouve aux côtés des collectivités, au quotidien. La réglementation évolue régulièrement afin d'impulser de nouveaux objectifs visant essentiellement à limiter l'exposition des citoyens à la pollution atmosphérique. Ces impulsions sont réglementaires mais aussi financières, dans le cadre d'appels à projet de l'État, permettant aux collectivités de porter des projets innovants.

Lorsqu'en 2011 le constat est posé sur les sources d'émissions et qu'on s'aperçoit que les industriels ne sont plus la source d'émission la plus préoccupante dans les villes mais qu'il s'agit des émissions liées au transport et au chauffage : le cadre réglementaire a dû s'adapter en introduisant la question de la qualité de l'air en lien avec l'urbanisation.

Désormais la vision porte sur « les zones où sont les gens exposés » et donc le lien direct entre, lieu d'habitation et exposition du public à la pollution de l'air. Ainsi est introduite la question de l'évolution urbaine et l'anticipation des problématiques d'aménagement et d'amélioration des conditions de vie.

La création des zones de vigilance dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a permis d'établir un lien direct avec le PLU. Les connaissances en matière de pollution de l'air évoluant régulièrement, il est important de se laisser la possibilité d'expérimenter plusieurs pistes. Le meilleur exemple est certainement celui du quartier Danube porté par l'Eurométropole.

Ce dernier a été révélateur et a démontré qu'il était possible d'agir sur la mise en œuvre de formes urbaines limitant l'exposition de certaines zones à la pollution atmosphérique.

Dans le cadre du PPA, un guide reprenant ces diverses expérimentations a été réalisé pour accompagner la collectivité de manière globale. Cette action se déroule en partenariat avec ATMO Grand Est.

Dans la continuité de ce guide et de prise en compte croissante de l'exposition des populations dans l'aménagement urbain, c'est maintenant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui est en cours d'élaboration et financée au travers du programme « Ville respirable » lancé en 2017.

Il est important de rappeler qu'existent un certain nombre de projets et de documents réglementaires qui permettent d'améliorer efficacement la qualité de l'air des villes notamment :

- Ville Respirable,
- EcoCité,
- TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte),
- PPA,
- PLU
- La nouvelle charte aménagement et bâtiment durable ...

De nombreuses actions permettent d'intégrer l'air dans les politiques publiques et dans les documents d'urbanisme plus particulièrement. N'oublions pas que chacun a sa part de responsabilité dans la « feuille de route qualité de l'air 2018 de Strasbourg ».

Ainsi le Comité Local de l'Air 2019 ancré sur le PPA permet de capitaliser toutes les autres actions menées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Ces plans représentent une aide de l'État de 2 millions d'euros pour la collectivité à laquelle s'ajoutera prochainement un Fonds Mobilité, lui aussi d'un montant de 2 millions d'euros permettant d'approfondir encore ces actions.

« Le souhait au niveau local est de poursuivre ce partenariat et d'accueillir les nouveaux participants qui souhaiteraient nous rejoindre pour améliorer la qualité de l'air. »

Questions / réponses



Cédric MESSIER,
Chef du bureau qualité de l'air au Ministère de la Transition écologique et solidaire

Des mesures en faveur de la qualité de l'air.

Tout d'abord, il est important de rappeler que la France se trouve dans un contexte juridique assez difficile. En effet, le pays fait face à un contentieux pour non-respect des seuils liés aux PM10 et une saisine de la Cour de justice de l'Union Européenne concernant la pollution au dioxyde d'azote (NO2).

Au niveau national, le Conseil d'Etat reproche au gouvernement français de ne pas agir assez vite, d'où la demande aux préfets, d'établir des feuilles de route sur les différents territoires concernés par les dépassements.

A l'échelle européenne, les actions relatives aux réductions des émissions de composés de la famille des oxydes d'azote n'ont pas convaincu. La Commission reproche à la France que les actions ne soient pas contraignantes et n'apparaissent pas comme suffisamment ambitieuses pour ramener les concentrations en dessous des normes le plus rapidement possible.

Comment faire pour respecter les seuils dans un délai le plus court possible compte tenu de difficultés structurelles telles que :

- Une augmentation de la démographie ;
- Une augmentation de l'autosolisme ;
- Une augmentation de la distance parcourue en voiture chaque jour par habitant (12 km par jour en 1982 contre 21 aujourd'hui) ;
- Une stratégie de réduction des émissions de véhicule qui a été un échec (diesel gate).

La sensibilité de l'opinion publique face à ces questions (quel impact sur la vie au quotidien ?) est également un facteur déterminant pour le succès des mesures en faveur de la qualité de l'air. Dix ans se sont ainsi écoulés entre les zones d'action prioritaire pour l'air (ZAPA) dans le cadre du Grenelle de l'environnement et la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités en cours d'examen par le Parlement.

La population est davantage prête à accepter les restrictions de circulation aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années encore.

Avec 12 millions de vignettes distribuées, le dispositif Crit'Air est une bonne illustration du rôle de l'État : mettre à disposition des outils sur lesquels les collectivités, acteurs majeurs de la lutte contre la pollution atmosphérique, peuvent s'appuyer pour mettre en place des mesures en faveur de la qualité de l'air.

« Volonté d'agir qui émerge des collectivités : agir ensemble durablement. »

« Est-ce que les panaches de pollution de solvants retrouvés dans les sols des métropoles sont pris en compte dans les études ? »

Sylvia MEDINA : la thématique des sites et sols pollués est également traitée au sein de la direction santé environnement. Dans nos études du programme de surveillance air et santé on se base sur les concentrations ambiantes dans l'air des principaux polluants réglementés. Ce sujet, très important, est étudié séparément.

« Pour améliorer les transports en commun, au-delà d'augmenter l'amplitude horaire et le cadencement, est-ce qu'un abonnement transport en commun unique, à l'image de ce qui se fait en Suisse (train, tram, bus, bateau...), ne pourrait pas être une solution ? »

Yves BUR : au conseil d'administration de la CTS en 2005 ce sujet avait déjà été abordé. Encore aujourd'hui, on rencontre de vraies difficultés à avancer sur la question de l'abonnement unique avec la SNCF.

Le PassMobilité donne accès à toutes les solutions de mobilité de l'Eurométropole de Strasbourg. Pratique, souple d'utilisation, économique et éco-responsable, Le PassMobilité inclut l'abonnement au bus et tram du réseau CTS, au Vélhop et au service d'autopartage Citiz Alsace. Il permet également de bénéficier des transports en TER dans tout le périmètre de l'Eurométropole.



« Comment résoudre la question des camions de transport de marchandises qui transitent en nombre par Strasbourg ? »

Yves BUR : en 2005 une taxe poids-lourds avait été mise en place. Abrogé en 2013, ce type de dispositif rencontre un vrai succès en Allemagne. Ce sont plusieurs millions d'euros qui peuvent être réinvestis utilement. Sur ce point les pouvoirs politiques ont manqué de courage à l'époque pour la création d'une autoroute Nord Sud payante.

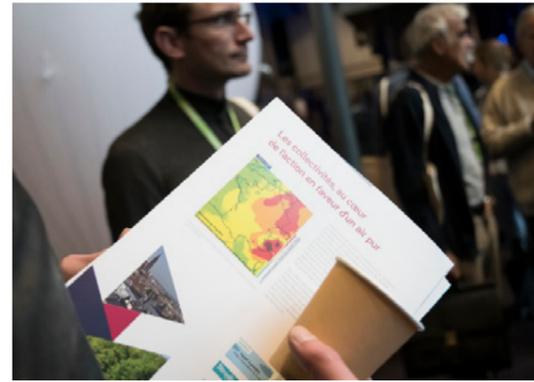


Table ronde 2 :

PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS UN PROJET URBAIN



Alain CHIESA
Directeur Opérationnel
Adjoint de la SERS
(aménageur de
l'écoquartier Danube)

Créée en 1957, la SERS est un aménageur historique de la ville de Strasbourg.
En janvier 2008, la collectivité approuve la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) qui acte la création de l'Ecoquartier Danube. Une étude pré-opérationnelle permet à la collectivité d'en fixer les contours, le périmètre et les objectifs.

La prise en compte de la qualité de l'air dans le projet s'est faite progressivement avec une accélération notable en 2012. A cette époque, l'enjeu sanitaire est principalement axé sur la qualité des sols, pris en compte depuis longtemps par les aménageurs.

Dans le cadre de ce projet, la question de la qualité de l'air est abordée sous l'axe de la réduction des émissions de polluants liées à la création du quartier. On cherche notamment à réduire la pollution due au chauffage, aux transports et à influencer sur la place de la voiture au sein de l'écoquartier.

Ces réflexions ont permis de dégager deux axes de travail importants :

- Relier l'écoquartier à un réseau de chauffage urbain pour éviter l'installation de chaudières à gaz individuelles,
- Mettre en place une politique de mobilité ambitieuse et innovante.

En 2011, alors que le projet était acté dans sa structure (plan directeur, programme de construction, programme d'équipements publics avec l'approbation du dossier de réalisation de ZAC), la SERS est sollicitée pour prendre en compte la qualité de l'air au sein de l'écoquartier.

Fin 2012, la SERS et l'ASPA proposent une étude partenariale, basée sur le logiciel de modélisation MISKAM, avec le soutien de la DREAL Alsace et en partenariat avec la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Cette étude a permis de mettre en valeurs différentes actions pouvant agir sur la qualité de l'air en travaillant sur les formes urbaines pour faire obstacle à la pollution, mais aussi sur la disposition des logements (pièces de vie d'un côté et de nuit de l'autre pour limiter l'exposition), le positionnement des prises d'air, etc. Ces travaux sont d'autant plus constructifs qu'ils ont servi d'exemple à d'autres projets par la suite.

ATMO Grand Est est une association agréée par le ministère en charge de l'environnement pour la surveillance réglementaire de la qualité de l'air dans la région Grand Est, conformément au code de l'environnement qui reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Les principales missions d'ATMO Grand Est sont :

- d'assurer la surveillance de la qualité de l'air
- d'informer, d'alerter et de prévenir les citoyens, les médias et les autorités sur les niveaux de pollution
- d'évaluer l'exposition de la population de la région Grand Est et des écosystèmes à la pollution de l'air
- d'accompagner les partenaires et déployer des outils d'aide à la décision afin qu'ils établissent des plans de gestion de la qualité de l'atmosphère, selon une approche transversale air-climat-énergie-santé
- de sensibiliser les citoyens en valorisant et diffusant les résultats acquis.

Pour plus d'informations :

<http://www.atmo-grandest.eu/missions-et-valeurs>

« A cette époque, la question était comment le quartier allait limiter son impact sur la qualité de l'air ? »



Diane ROLIN

Architecte du groupement NUNC Architectes (maîtrise d'œuvre de l'école maternelle Danube et de 50 logements de l'écoquartier Danube)

Permettre la création d'une école

Lauréat du concours de l'école maternelle de l'écoquartier Danube en 2015 et 2016, Nunc Architectes a travaillé sur le projet de construction de l'école maternelle, dont le cahier des charges prévoyait également la construction de 50 logements sociaux. L'ensemble immobilier est en cours de construction sur l'îlot G de la ZAC Danube.

Bordé par la route du Rhin, l'un des enjeux prioritaires de ce projet était de permettre la création d'une école qui disposerait d'une cour protégée de la pollution urbaine. Les réflexions menées par les urbanistes en lien avec l'ASPA ont permis d'aboutir à une géométrie de bâtiment permettant de faire barrière à la pollution de l'avenue du Rhin et ainsi de diminuer l'exposition dans la cour de l'école.

Bien que les études aient été fructueuses, cela n'a pas toujours été évident. Il a fallu composer avec des considérations parfois contradictoires, comme ce fut le cas pour la question de l'ensoleillement de la cour d'école. L'avenue du Rhin étant au Sud de la parcelle, la cour devait se retrouver au Nord pour que le bâtiment puisse faire écran à la pollution. Il était cependant essentiel de maintenir l'ensoleillement dans la cour. Un compromis a pu être trouvé pour conjuguer ces deux besoins. L'épannelage du bâtiment sur 4 niveaux a permis de faire écran à la pollution tout en maintenant un certain ensoleillement dans la cour d'école.

Concernant les aspects techniques du bâti, l'exposition à la pollution de l'air a pu être limitée grâce à l'intégration de ventilation par VMC double-flux côté cour permettant un renouvellement d'air vers l'intérieur de la ZAC (zone la moins impactée par la pollution de l'avenue du Rhin) à laquelle ont été ajoutés des filtres sur l'entrée d'air neuf.

Le cahier des charges prévoyait également la migration permanente d'une station de mesure de la qualité de l'air actuellement située rue de la Kurvau sur la parcelle. Le positionnement exact de cette station a été réfléchi en amont avec l'ASPA, devenue depuis ATMO Grand Est, de sorte à obtenir des mesures les plus pertinentes possibles. Les mesures débuteront à la rentrée 2019.

« D'autres contraintes, comme la pollution des sols, ont aussi été prises en compte dans la conception du bâtiment, avec l'aménagement d'un vide-sanitaire largement ventilé et d'un réseau très étanche. »



Grégoire KLOTZ

Riverain de l'écoquartier Danube et membre de l'association d'habitants

Vigilants dans une volonté d'échanges constants

L'écoquartier Danube est en pleine construction. À côté de la construction matérielle des immeubles, l'association de quartier Écoquartier Danube - Énergies Nouvelles (EDEN) fait émerger le « bien vivre ensemble » dans ce quartier.

Notre structure qui rassemble des habitants de cet ensemble immobilier est soucieuse que ce quartier soit un vrai écoquartier, au-delà de sa labellisation, avec beaucoup de verdure, de la biodiversité, pas de stationnement en surface dans les rues, mais de la vie, de la qualité de vie et de la convivialité.

Il se trouve que ce nouveau quartier qui est le nôtre est bordé par l'avenue du Rhin, source de pollution atmosphérique liée principalement au trafic routier.

Nous militons pour que progressivement la circulation soit réduite et les rejets des véhicules moins délétères afin que par voie de conséquence ce soit la pollution qui diminue...

Avec l'Association des Résidents et Amis de Neudorf (ARAN), nous avons organisé une manifestation le 17 novembre 2018, qui a réuni une centaine de personnes sur place avec le slogan « pour une avenue du Rhin sans poids-lourds, moins polluée, moins dangereuse et plus vivable ». Nous avons été auditionnés par la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin, mise en place par la municipalité fin 2018.

Nous avons organisé une soirée d'information sur la qualité de l'air aux abords de l'avenue du Rhin, à destination des riverains, dont l'invité était un représentant d'ATMO Grand Est, qui a permis d'éclairer la situation d'un point de vue technique et expert.

Enfin, nous resterons vigilants dans une volonté d'échanges constants et de construction positive.

« Certains habitants de l'écoquartier ne sont peut-être pas au fait des enjeux de qualité de l'air, l'association est là aussi pour les informer. »

Questions / réponses



Françoise SCHAETZEL

Membre de la mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin et Présidente de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air.

Réduire la pollution à la source

Une mission d'information et d'évaluation (MIE) portant sur l'avenue du Rhin a été décidée fin 2018 par le Conseil municipal de Strasbourg suite aux différentes interpellations de plusieurs associations de riverains, mécontents du fort trafic routier et de la pollution de l'air et des nuisances sonores qu'il engendre. Avec 20 000 nouveaux habitants attendus dans les prochaines années sur l'ensemble de l'axe Deux-Rives, il est urgent d'agir sur ce secteur, pour protéger les populations les plus exposées.

Votée à l'unanimité fin 2018, cette mission est chargée de faire des recommandations qui seront présentées en début d'été, en Conseil municipal, aux élus, qui décideront des mesures à développer. Les auditions des différentes parties prenantes se poursuivent et ont volontairement été voulues aussi large que possible par la commission (associations, résidents, port du Rhin, Etat, ville de Kehl...).

Même si les travaux ne sont pas encore terminés, on peut d'ores et déjà prévoir que, pour améliorer la situation, il faut en premier lieu réduire la pollution à la source, et donc diminuer de façon drastique le trafic : 45 000 véhicules dont 3 300 camions empruntent cette route tous les jours. Développer d'autres modalités de transport de marchandises, lutter contre l'autosolisme, faire de la marche à pied et du vélo... : les efforts devront être amplifiés. La végétalisation, limiter le stationnement, implanter des écoles dans des espaces protégés de la pollution sont autant d'exemples de leviers d'actions... Il est essentiel de repenser la place de la voiture et notre façon de construire ces quartiers.

On le voit, les solutions ne manquent pas et ne sont pas toujours compliquées à développer. Seront-elles adoptées ? Au vu de l'urgence climatique, nous n'avons plus le choix. Nous retrouverons simultanément le plaisir d'une promenade le long de l'avenue du Rhin, à la place d'une autoroute, véritable barrière territoriale à risque pour les passants.

« On le voit, les solutions ne manquent pas et ne sont pas toujours compliquées à développer. »

« Quelle est la méthodologie qui a permis d'intégrer dans les cahiers des charges le choix des matériaux permettant de limiter la pollution de l'air intérieur dans l'école, indépendamment de la pollution de l'air extérieur ? »

Diane ROLIN : les matériaux choisis l'ont tous été en respectant l'étiquetage d'émissions A+. Par ailleurs, le débit de ventilation dans le bâtiment est supérieur aux normes réglementaires et n'est pas, comme il est souvent d'usage, commandé par des sondes d'occupation liées au taux de CO₂, mais en continu, pour pallier à la pollution des composés organiques volatils (COV).

Françoise SCHAETZEL : le cahier des charges des concours d'architecture de l'Eurométropole inclut une clause sur les émissions des matériaux. Par ailleurs, il est mis en place une vigilance sur l'empreinte CO₂ des matériaux utilisés.

Alain JUND : il faut mener un travail auprès des professionnels et les accompagner à prendre conscience de l'enjeu de la qualité de l'air et transformer cet enjeu en solutions. Il est impératif de trouver un équilibre dans les cahiers des charges entre qualité des matériaux et filières locales. Tout ceci pour permettre aux acteurs de répondre aux cahiers des charges. Aujourd'hui encore il est difficile de trouver des architectes en mesure de répondre aux questions techniques liées à la qualité de l'air.

« J'ai participé au premier atelier urbain du quartier. Dans le cahier des charges, l'un des enjeux était la protection contre les nuisances de la RN4. Une équipe suisse avait proposé de mettre le bâtiment consacré aux bureaux comme barrière à la pollution de l'avenue du Rhin. Cette solution n'a politiquement pas été suivie, mais n'aurait-elle pas été intéressante à creuser ? »

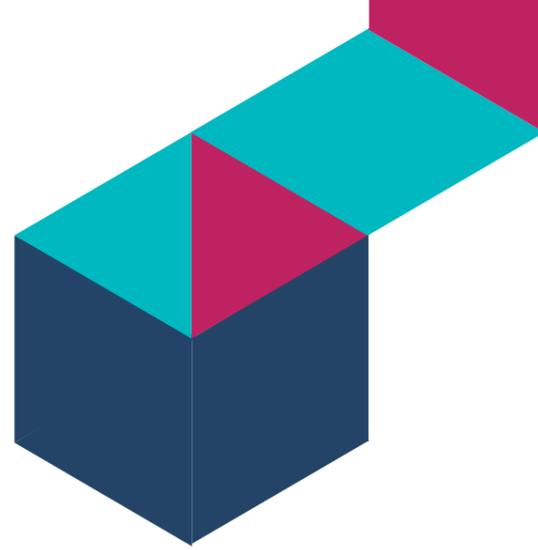
Alain CHIESA : le projet de l'équipe KCAP proposait un front urbain avec des logements en étage. Quant à la position de l'école, les 3 équipes d'architecte-urbaniste avaient retenu l'emplacement actuel.

« La Direction Départementale de l'Équipement (DDE), devenue en 2010 la direction Départementale des territoires (DDT), avait déjà réalisé une plaquette sur l'avenue du Rhin, mettant en garde contre la création d'une rue canyon, mais cela n'a pas été pris en compte. Rappelons-le, il y a 20 ans, autour de l'avenue du Rhin, c'était une friche.

Depuis, tout a été construit ce qui a créé une avenue avec un effet «canyon». Madame SCHAETZEL une rencontre citoyenne sera-t-elle organisée ? »

Alain CHIESA : l'effet canyon a été pris en compte, des compromis ont été faits sur la hauteur des bâtiments, leur découpage architectural et sur la protection de l'intérieur de la ZAC de la pollution de l'avenue du Rhin.

Françoise SCHAETZEL : l'effet canyon a été pris en compte, des compromis ont été faits sur la hauteur des bâtiments, leur découpage architectural et sur la protection de l'intérieur de la ZAC de la pollution de l'avenue du Rhin.



Réactions

Gilles HUGUET
président de l'ARAN

Les membres de l'association ARAN sont préoccupés par la pollution routière de l'avenue du Rhin et ses 44 000 véhicules/jour, entraînant pollution de l'air, nuisances sonores et insécurité routière pour les piétons et cyclistes. L'association souhaite qu'à court terme, les poids lourds en transit soient contrôlés et fassent l'objet d'une amende, ce qui n'est actuellement pas le cas. Idem pour ceux du port autonome.

A moyen terme, l'association propose de créer une avenue à 2 étages avec une voie souterraine, ainsi que la réalisation d'une rocade Nord le long du Rhin pour les poids lourds. L'association pense que globalement toutes les municipalités de l'Eurométropole ont fait l'erreur d'urbaniser de façon dense sans construire cette rocade permettant d'accueillir les poids lourds de l'avenue du Rhin.

Pour lutter contre l'insécurité routière, l'association propose comme solution de créer un passage inférieur sous l'avenue du Rhin qui permettrait aux piétons de traverser en toute sécurité.

Marie Christine LACHMANN

A l'origine du projet « La Marmite » dans le quartier Port du Rhin ayant vocation à créer un lieu de vie et de l'emploi, Marie Christine Lachmann vit actuellement au Port du Rhin où l'air n'est plus respirable. ATMO Grand Est a fait une réunion d'information dans ce quartier il y a deux mois pour présenter les résultats de mesures effectuées (dépassement des normes). Dans ce secteur, les arbres ont été coupés pour permettre la création de logements sociaux. Elle s'inquiète d'autres destructions d'espaces verts. Pour elle ces décisions ne sont pas acceptables.



Visites techniques

Groupe 1 :

« Participation citoyenne »

Introduction des enjeux air / urbanisme par Emmanuel Rivière d'ATMO Grand Est et accompagnement d'un projet par Christophe Legorgeu du bureau d'étude Air & D. S'investir pour une ville plus verte et plus durable, c'est possible. Qu'il s'agisse de nature en ville comme rue Kurvau, où une structure a été fixée sur la façade pour permettre une végétalisation verticale par les habitants, ou de jardin partagé comme sur le toit du bâtiment Ecoterra, les initiatives existent et se multiplient.

Étapes de la visite : Station de mesure / Végétalisation citoyenne rue de la Kurvau / Bâtiment Ecoterra

Groupe 2 :

« Prise en compte de la qualité de l'air »

Mesurer et étudier les polluants dans l'air, c'est une partie du travail d'ATMO Grand Est depuis près de 50 ans. Ces enjeux de qualité de l'air sont aujourd'hui également pris en compte dans certains projets urbains. L'école Danube en est une bonne illustration.

Étapes de la visite : Ecole Danube / Station de mesure / Végétalisation citoyenne rue de la Kurvau

Groupe 3 :

« Tour d'horizon air et urbanisme »

Optimiser les dispositions architecturales pour limiter l'exposition des occupants à la pollution de l'air, privilégier des techniques de construction innovante, travailler de concert avec les acteurs du territoire... Ce sont autant d'initiatives qui aspirent à repenser la ville de demain, pour créer une ville durable où il fait bon vivre.

Étapes de la visite : Bâtiment Ecoterra / Ecole Danube

Groupe 4 et 5 :

« Innovation et mobilité »

Mutualisation des déplacements, construction innovante à bas coût, l'Ecoquartier Danube fait figure de référence dans son domaine.

Étapes de la visite : Tour Elithis / Parking vert Danube

Groupe 6 :

Atelier « Construire mieux ensemble »

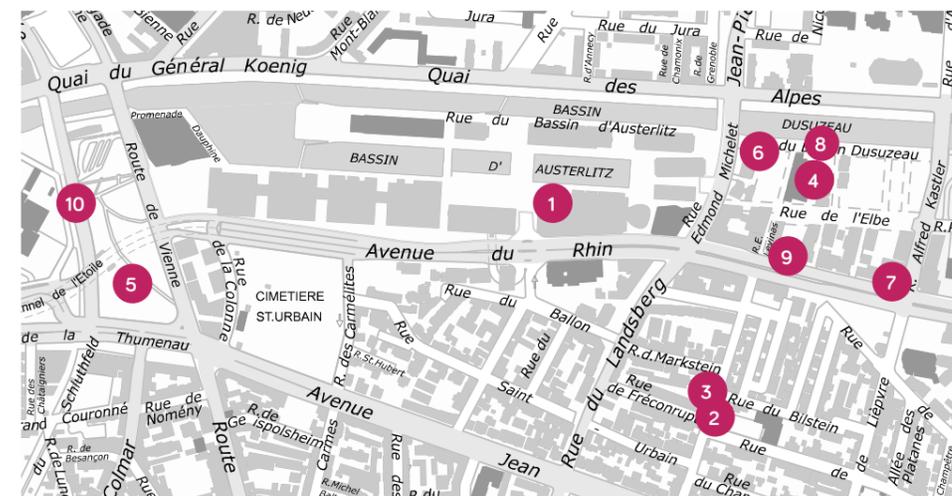
En s'appuyant sur les éléments débattus lors des tables-rondes de la matinée, l'atelier a été l'occasion de travailler collectivement à la formulation de propositions pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les bâtiments et projets urbains. Ces travaux et réflexions ont alimenté la Charte aménagement et bâtiment durable relancée en 2019 par l'Eurométropole de Strasbourg en lien avec les acteurs de la construction de la ville.

Groupe 7 :

« Surveillance de la qualité de l'air »

En pleine immersion au cœur du «laboratoire de surveillance de l'air», découvrez l'ensemble des missions d'ATMO Grand Est, les techniques de mesures et les méthodes d'exploitation des données utilisées.

Étape de la visite : ATMO Grand Est



1. UGC Ciné Cité
2. Station de mesure
3. Végétalisation citoyenne rue de la Kurvau
4. EcoTerra
5. LaboMobile & Montgolfière

6. Tour Elithis
7. Parking vert Danube
8. Péniche de la SERS
9. Ecole Danube
10. Point de départ pour ATMO Grand-Est

STATION DE MESURE : « COMMENT MESURE-T-ON LA QUALITÉ DE L'AIR ? »

Afin de permettre l'obtention de données précises quant à la qualité de l'air sur un secteur géographique, ATMO Grand Est dispose de stations de mesures fixes. Ces outils de surveillance et d'accompagnement se présentent sous la forme de grandes cabines, qui abritent des équipements permettant la mesure et l'analyse des éléments présents dans l'atmosphère et qualifiés de polluants (au sens de la définition).

Concernant le quartier en cours de développement sur l'Eurométropole, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air dispose d'une de ses stations rue de la Kurvau à Strasbourg.

Ce dispositif est équipé d'analyseurs qui permettent la surveillance de 3 types de polluants liés notamment au trafic routier. Sont donc suivis en direct : le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote et les particules fines de 2,5 microgrammes / m³.

Cette station sera prochainement transférée dans la cour de l'école « DANUBE » située avenue du Rhin et permettra de garantir aux usagers de l'établissement comme aux résidents du quartier un suivi précis quotidien et tout au long de l'année des concentrations d'émissions. Elle permettra aux pouvoirs publics de s'appuyer sur des données précises et sûres, validées par des experts, permettant ainsi d'adapter ou de porter des décisions d'aménagement urbains.

VÉGÉTALISATION CITOYENNE RUE DE LA KURVAU : « AUGMENTER LA PART DE LA NATURE EN VILLE »

Le 21 mars 2017, la démarche « Strasbourg ça pousse » était lancée. Deux ans après, ce ne sont pas moins de 150 demandes qui ont fleuri parmi lesquelles **90 demandes acceptées**.

2 façades, 22 pieds d'arbre et 66 trottoirs ont été végétalisés ou sont sur le point de l'être : mission accomplie pour les débuts d'une démarche innovante. Cette végétalisation correspond à environ **400 m²** d'espaces déminéralisés à travers la ville.

La création d'un site internet dédié www.strasbourgcapousse.eu, offre la possibilité aux citoyens de s'informer sur le patrimoine existant, postuler pour avoir un jardin, proposer des projets mais aussi d'enrichir leurs connaissances en téléchargeant les documents pédagogiques créés par la collectivité.



Depuis un an, les citoyens peuvent déposer des projets pour jardiner les pieds d'arbres, les trottoirs et les façades à condition pour ce dernier type que l'ensemble des propriétaires du bâtiment ait donné leur accord. Ces demandes sont étudiées par la collectivité afin d'évaluer la faisabilité technique, économique ainsi que la pertinence environnementale.

Une fois les projets validés, des travaux comme la déminéralisation de trottoir peuvent être mis en œuvre si nécessaire.

Le projet rue de la Kurvau est le premier projet de façade réalisé. Il bénéficie de l'installation d'un « arborea », une structure en bois adaptée à la façade réalisée en partenariat avec le fablab av.lab. 14 autres structures seront offertes aux citoyens souhaitant végétaliser leur façade !

STRASBOURG
ÇA Pousse

BÂTIMENT ECOTERRA : « INNOVER DANS LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION »

Le bâtiment Écoterra a été le premier immeuble de l'écoquartier Danube (hormis l'EHPAD) à sortir de terre.

Le projet en habitat participatif et accession sociale a été mené par Habitat de l'Ill entre 2012 et 2015.

Il est composé de trois étages (4 niveaux) et 14 logements. Les parois extérieures sont isolées avec des bottes de paille et revêtues d'un bardage bois coté extérieur et de terre crue côté intérieur. Comme les autres immeubles du quartier, il est équipé, au troisième étage, d'une terrasse partagée entre tous les copropriétaires. Celle-ci possède un jardin potager et une cuisine d'été, propices aux rencontres, à la convivialité et à la biodiversité.

Si l'enveloppe du bâtiment était déjà définie par le promoteur, les habitants ont pu concevoir l'intérieur des logements, avec l'aide de l'architecte de l'opération (cabinet DWPA). Avant d'emménager, les résidents ont élaboré leur règlement intérieur qui régit notamment le fonctionnement des parties communes, de la buanderie et de la terrasse partagée. Ils se réunissent régulièrement en Comité de maison pour un moment de partage et régler les affaires courantes.

De cette dynamique participative est né un collectif d'habitants puis une association de quartier porteuse de nombreux projets.



ECOLE DANUBE : « OPTIMISER LES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES POUR LIMITER L'EXPOSITION »

La visite de l'Ecole Danube a été l'occasion de visualiser un exemple concret de prise en compte de la qualité de l'air dans un projet urbain à travers la mise en œuvre de dispositions constructives.

La modélisation de la qualité de l'air effectuée à l'échelle du quartier, a permis, tout d'abord, de définir la géométrie globale du bâtiment (forme en U et surélévation des façades les plus exposées à la pollution issue de l'avenue du Rhin) permettant ainsi de limiter la pollution environnante et les nuisances sonores issues de la même source.

L'ensemble des locaux de l'école sont ventilés par une centrale de traitement d'air à double flux (avec un apport d'air neuf aménagé sur la façade Nord, la moins exposée), permettant un débit de renouvellement d'air continu et deux fois supérieur à la réglementation départementale.

L'absence d'ouvrants sur les locaux vitrés de l'école permettant la ventilation du côté de l'avenue du Rhin (les ouvrants aménagés en façade le sont à des fins de sécurité incendie et une signalétique particulière sera mise en place à proximité de ces ouvrants pour sensibiliser les usagers au fait de les maintenir fermés, sauf en cas d'incendie).

Afin de permettre un suivi régulier de la qualité de l'air, un aménagement est prévu dans la cour d'école pour accueillir la future station de mesure de la qualité de l'air d'ATMO Grand Est, qui sera opérationnelle fin 2019 et qui permettra, en plus des polluants « classiques » que sont le NO₂, les PM₁₀ et les PM_{2,5}, la mesure des particules ultrafines, de plus en plus pointées du doigt dans les dernières études air et santé.

La qualité de l'air n'était pas le seul risque environnemental sur ce secteur. La ZAC Danube était anciennement occupée par des activités industrielles. En conséquence, plusieurs chantiers de dépollution ont eu lieu entre 1999 et 2015, desquels il subsiste inévitablement des traces résiduelles de polluants à gérer. Pour ce faire, des analyses de risques résiduels ont été réalisées pour chaque îlot de la ZAC, en tenant compte de toutes les populations envisagées (et notamment des enfants) et des détails de chaque projet d'aménagement et de construction. Pour le projet de groupe scolaire, les mesures constructives ont consisté à aménager un vide sanitaire ventilé généralisé à l'ensemble des locaux fermés (école + logements). A des fins de suivi, comme pour l'air extérieur, une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur (dans les classes et dans le vide sanitaire) et des gaz des sols sera réalisée à l'été 2019 avant la mise en service du bâtiment.

PARKING VERT DANUBE : « MUTUALISER LE STATIONNEMENT POUR APAISER LE QUARTIER »

Le parking Vert de Danube est l'un des deux parkings silos en ouvrages de la ZAC. Ces parkings sont le symbole de la politique innovante des mobilités souhaitée par la collectivité sur ce nouveau quartier. Les objectifs étant d'offrir aux habitants un cadre de vie apaisé en libérant l'espace public de la voiture, en gérant le stationnement dans les ouvrages aux entrées du quartier et pour l'ensemble des besoins (logements, bureaux, visiteurs).

L'objectif est également d'inciter à l'utilisation d'autres modes de déplacement :

- en réduisant l'offre de stationnement par logement à 0.5
- en pariant sur le foisonnement comme mode de fonctionnement des parkings (les places des parkings ne seront pas attribuées et privatives, l'accès aux parkings sera rendu possible par des abonnements proposés aux habitants et entreprises)
- en proposant d'autres solutions de déplacements disponibles dans le quartier (stations Citiz, Vélhop, quartier desservi par les transports en commun)
- en mettant en place une tarification dissuasive avec des abonnements de stationnement relativement élevée (60 € / mois pour les bailleurs sociaux, 100 à 120€ pour les autres)
- en développant des locaux vélos pour tous les logements : confortables, faciles d'accès, équipés, de plain-pied, éclairés naturellement, ...
- en facilitant l'accès aux mobilités alternatives avec le PassMobilité et optimisant les déplacements pendulaires du territoire avec la promotion de l'outil Optimix

C'est sur la base de ces axes innovants que la ZAC a été labellisée « écoquartier » en 2013 avec une distinction sur le volet mobilité. Le fonctionnement des parkings dans le futur (montant des abonnements, fréquentation) repose sur des théories, dont il faudra vérifier l'exactitude à l'usage, au moment où le quartier sera totalement habité. Une enquête ménage a déjà révélé que le taux de motorisation actuel du quartier est semblable à celui du Neudorf, soit de 0.75 voiture par ménage, ce qui implique que l'offre en stationnement des parkings actuel ne pourra pas absorber l'ensemble des véhicules. Des actions d'information et de pédagogie devront se poursuivre pour sensibiliser les habitants du nouveau quartier sur les fonctionnements des parkings, et les possibilités alternatives de gérer leur parc de véhicules (stationnement dans des parkings relais avec le PassMobilité, abonnements disponibles dans le parking de proximité de Rivétoile), sur les possibilités de se déplacer autrement en ville ou à l'extérieur en utilisant notamment l'autopartage.

L'enquête a également donné des signes encourageants sur les habitudes des habitants pour se déplacer : 60% d'entre eux disposent d'un abonnement transport en commun et ils possèdent tous un vélo.

TOUR ELITHIS : « AUGMENTER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU BÂTI »



1^{ère} tour à énergie positive du monde, la tour Elithis répond à la fois aux enjeux de transition énergétique et de développement durable, tout en maîtrisant les coûts et en limitant la consommation du foncier.

Projet phare de l'écoquartier Danube, la tour de logement Elithis, de 16 étages, se caractérise par une conception bioclimatique optimisant les façades et les surfaces vitrées en fonction de l'orientation, afin de garantir un confort visuel et thermique optimal. La densité des ouvertures vitrées permet d'accroître l'utilisation de la lumière naturelle comme éclairage. Certaines façades sont équipées de panneaux photovoltaïques permettant une production annuelle d'énergie de 86 500 kWh. La production d'énergie renouvelable couvre 110% des besoins de la tour.

Pour bénéficier de ce niveau de performance énergétique, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- raccordement du bâtiment au réseau de chaleur biomasse du quartier
- récupération des calories sur les eaux usées des salles d'eau
- installation technique du logement intégrée dans un faux plancher permettant de libérer de l'espace sur les murs, accordant ainsi une qualité d'usage du logement accrue. Cette technologie inventée par Elithis, le Flexi_FLOOR, contribue également à l'étanchéité à l'air du logement.
- double système de ventilation fonctionnant par palier (simple flux en été et intersaisons et double flux en hiver)

L'installation de box domotique dans les appartements permet également la maîtrise des consommations et l'assistance d'un coach digital pour se familiariser aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques environnementales.

Afin de favoriser le vivre ensemble, un lieu de rencontre, de vie, d'échanges, a été imaginé au sommet de la tour. Accessible à tous les habitants, le « cœur social » offre une vue imprenable sur la ville.

Pensée pour être reproductible, la tour Elithis concilie à la fois confort de vie, faible consommation énergétique, optimisation d'occupation d'espace, tout en encourageant les comportements vertueux des usagers.

ATELIER : « TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE »

La CUS a initié en 2012 la 1ère « Charte Aménagement et Habitat durable » (AHD), en partenariat avec plusieurs acteurs de la fabrication de la ville. Complémentaire des autres cadres existants, la charte visait, dans un format co-construit avec ses 40 partenaires, à renforcer la qualité des projets urbains sur l'ensemble du territoire métropolitain, tant pour les opérations publiques que privées.

En s'appuyant sur les enseignements tirés après 6 années d'existence et sur l'évolution des contextes à la fois locaux et globaux, cette démarche a engagé son renouvellement en 2019. La fabrication d'une ville durable nécessite plus que jamais l'implication imbriquée des collectivités, des opérateurs privés et de la société civile. L'ambition est donc de renouveler cette charte, à la fois en tant que cadre porteur d'avancées et comme support de coopérations nouvelles.

Aussi, depuis 2012, les enjeux écologiques, climatiques et sociaux n'ont cessé de se renforcer. L'urgence impose d'aller plus loin dans les réponses apportées et dans la façon de concevoir les projets. La Charte est avant tout un cadre de coopération et de partage d'expériences pour construire, au-delà des préconisations du PLU et des outils réglementaires, une ville répondant mieux à l'ensemble des enjeux. Les enjeux de santé environnementale avaient trop peu été pris en compte dans la version 2012, et sont aujourd'hui au cœur du nouveau dispositif imaginé. A tel point que l'ARS soutient la démarche financièrement dans le cadre de l'avenant « santé environnementale » du Contrat Local de Santé II (CLS II) de l'Eurométropole.

L'atelier de travail mené lors du Forum air, urbanisme, santé du 4 avril a permis de réunir une quinzaine de participants sous la forme d'une animation de type « world café ». En s'appuyant sur les informations présentées le matin en séance plénière, les participants ont ainsi pu reformuler ce qu'ils avaient retenu pour ensuite identifier les enjeux (par métier et enjeux communs) afin de formuler des pistes d'actions.

Les éléments produits lors de cet atelier ont été versés au groupe de travail thématique « santé environnementale » réuni dans le cadre de la charte qui sortira en 2019.



ATMO GRAND EST : « AU SERVICE D'UN AIR RESPIRABLE ET D'UN CLIMAT DURABLE »



A l'occasion de leur visite dans les locaux de l'association de surveillance de la qualité de l'air du Grand Est, les participants au colloque ont pu découvrir la richesse des métiers qui permettent au quotidien de surveiller la qualité de l'air des habitants du Grand Est.

ATMO Grand Est, structure d'expertises et association indépendante, compte une importante diversité de spécialistes tous orientés vers l'objectif d'accompagner les populations vers une baisse des émissions de pollution pour une meilleure qualité de vie.

Ainsi lors de cette visite, les personnes ont pu découvrir les moyens mis en œuvre pour garantir la fiabilité des équipements de mesure déployés sur le territoire.

Pour compléter le dispositif de mesure, ATMO Grand Est a également constitué des équipes d'inventoristes et de modélisateurs. Les uns alimentant les autres. En effet, avoir une connaissance fine de ce qui a été émis, par qui, quand et où permet alors de dessiner un portrait juste des différentes catégories d'émetteurs de composés dans l'air, polluants impactant la santé et gaz à effet de serre. Par ailleurs, les données d'émissions permettent aux modélisateurs d'intégrer ces dernières avec les données topographiques, météorologiques et historiques du territoire. Ainsi il est désormais possible grâce aux outils de prévision d'anticiper les épisodes de pollution voire les alertes. Ainsi ces évolutions technologiques et scientifiques, permettent aujourd'hui au Préfet de pouvoir déclencher des procédures d'alerte sur prévision des modèles mis en œuvre par ATMO Grand Est.

Cette volonté, portée par l'opérateur de surveillance, d'accompagner les collectivités et les autres acteurs de l'aménagement du territoire prend également la forme de l'Observatoire régional climat-air-énergie, co-piloté avec la Région, l'ADEME, et la DREAL. Cet outil numérique et accessible en ligne permet à chacun d'avoir accès aux données de production d'énergie, ou encore d'émissions de pollution et de gaz à effet de serre pour alimenter les plans climat-air-énergie territoriaux, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ainsi que les plans de protection atmosphérique et les autres outils de planification réglementaire.

Conclusion



Françoise BEY

Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg déléguée au suivi de la qualité de l'air et Vice-Présidente d'ATMO Grand-Est

Tout d'abord, je tiens à remercier les intervenantes et intervenants, qui ont accepté de partager avec nous leurs travaux, qui j'en suis certaine vont nous faire avancer ensemble.

Je remercie également l'ARS, ATMO Grand Est et l'ADEUS, partenaires de cet évènement, ainsi que l'ensemble des participantes et participants venus ce jour.

Le sujet est aujourd'hui une évidence, un enjeu majeur de notre société, qui ne pourra être traité que par un travail collaboratif entre les différents acteurs. Il faut que l'on travaille ensemble, de concert, en intégrant l'aspect santé dans l'équation.

A force de se côtoyer et de se comprendre, on arrive à sortir de notre zone de confort pour aller vers ce projet unique qui nous tient à cœur : la ville durable, la ville de demain, qui prend en compte l'urbanisme et la qualité de l'air.

L'espace public est modifié, bien que la voiture n'occupe plus la même place qu'il y a une vingtaine d'années, elle reste encore bien trop présente pour pouvoir offrir un cadre de vie sain et apaisé aux habitants. Tout comme on parle d'eau potable, il faut que l'air soit potable. Les travaux qui ont été menés pour l'eau doivent l'être pour l'air également.

C'est une politique globale sur tous les sujets que l'on a vue ce matin et il est évident que les collectivités locales ont un rôle important à jouer, avec les aménageurs et les habitants. Beaucoup de décisions sont à prendre, de manière concertée avec toutes les strates pour mettre en place des actions les plus acceptées possibles sur le territoire.

Nous devons réinterroger notre façon d'habiter la ville, travailler sur les questions de sport-santé, l'aménagement des pistes cyclables, le respect de l'environnement, la qualité de l'air et créer ces espaces de demain, une ville plus respectueuse de son impact environnemental. C'est aujourd'hui que nous devons agir !

Enrichis des échanges de ce jour, les travaux menés tout au long du cycle de conférences permettront d'agrémenter la nouvelle charte aménagement et habitat durable de l'Eurométropole qui est une déclinaison opérationnelle pour l'urbanisme du plan climat de l'Eurométropole, délibéré le 5 avril en Conseil.

En tant que vice-présidente d'ATMO Grand Est, je vous annonce le lancement à venir, en juin 2019, d'un appel à projet « AIR » (action innovation régionale) porté par ATMO Grand Est. Un des champs de recherche concerne la réduction des émissions en lien avec la notion de mobilité, d'aménagement, de pratiques urbaines, industrielles et agricoles. Davantage d'informations seront prochainement disponibles sur le site d'ATMO Grand Est.

« Les jeunes aujourd'hui nous poussent, c'est un bon élan pour avancer et relever ce défi important. »



Le programme détaillé de la journée, l'ensemble des interventions et l'enregistrement vidéo de la matinée sont disponibles sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://www.strasbourg.eu/forum-urbanisme-air>

CONTACTS :

Direction de l'environnement et des services publics urbains :
Laurent SIRY

Direction de l'urbanisme et du territoire :
Florian VENANT

Crédits photos :

Eurométropole de Strasbourg, ATMO Grand Est, ARS Grand Est, ADEUS, Epures, Lassad ESSADI, Didier GOURAY